

AVIS PUBLIC
Entrée en vigueur de règlements

AVIS PUBLIC est par la présente donné que, lors de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Beauharnois tenue le 1^{er} mai 2018, les règlements suivants ont été adoptés :

- **Règlement numéro 2018-04 déléguant au trésorier le pouvoir d'accorder des contrats de financement**
- **Règlement numéro 2018-05 autorisant la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Châteauguay**

Ces règlements sont déposés à mon bureau où toute personne intéressée peut les consulter aux heures ordinaires de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 12 h.

Ces règlements entreront en vigueur conformément à la loi.

Donné à Beauharnois, ce 4 mai 2018.

Manon Fortier, greffière